



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 14 août 2017 :

- œ le règlement no. 35 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certaines routes municipales;
- œ le règlement no. 36 relatif à l'aménagement des entrées privées et ponceaux;
- œ le règlement no. 37 relatif aux rejets dans le réseau d'égout de la Ville de Daveluyville;
- œ le règlement no. 38 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault relatif aux élevages à forte charge d'odeur;
- œ le règlement no. 39 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville abrogeant l'article 5.1.7 intitulé *Numéro civique*.

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 15 août 2017.

Pauline Vrain
Greffière